

**Demande de participation
Trophée Moto Cross POITOU-CHARENTES
Saison 2020**

NOM & Prénom : Né le :

Adresse :

..... N° de téléphone :

N° de permis ou de CASM : N° de licence :

Date d'homologation de la licence : e-mail :

Club représenté :

J'atteste sur l'honneur de ne pas avoir de licence compétition FFM en 2020.

J'atteste sur l'honneur ne pas avoir marqué de point dans un championnat de ligue moto cross FFM lors de la saison 2019.

Je désire participer au TROPHÉE Interdépartemental Poitou Charentes 2020, **cochez votre Choix N° 1** dans les catégories suivantes et **par écrit votre Choix N° 2** :

SOLO A : 85 cm³

SOLO C/D (série 1): 250/500 cm³

SOLO B (série 1): 125 cm³ (plus de 17 ans)

SOLO C/D (série 2): 4 Temps

SOLO B (série 2): 125 cm³ (*) Junior (moins de 18 ans)

SOLO F (série 1)

SOLO B (série 3): 250cm³ _ 4 temps (18 ans et +)

Prestige

Quad



Si je ne suis pas retenu, je désire participer en deuxième choix au Trophée :

ATTENTION ! N'envoyer les documents que pour votre premier choix !

Si je suis qualifiable, je m'engage à participer au Super Trophée de France UFOLEP

OUI NON

Je m'engage à participer au Super Trophée Régional UFOLEP 2020

Je m'engage à respecter cet engagement et le règlement régional motocross UFOLEP de l'EX Région Poitou-Charentes

Adresser cette demande d'engagement, au CD UFOLEP 86, Commission Régionale motocross, 18 rue de la Brouette du Vinaigrier, CS 80187, 86005 Poitiers cedex, en indiquant obligatoirement le trophée désiré au verso de l'enveloppe, accompagnée :

D'un chèque d'engagement pour le Trophée d'un montant de **30€** à l'ordre du « Comité UFOLEP Vienne » ;

D'un chèque de caution de **40€ par épreuve** à l'ordre du Club organisateur de l'épreuve, ainsi que votre engagement et chèque de **25€ par épreuve** (transpondeur inclus) à l'ordre du Club organisateur de l'épreuve.

D'une enveloppe par épreuve à votre nom et adresse et 1 enveloppe à votre nom et adresse pour l'envoi des classements et d'informations diverses affranchies au tarif en vigueur et libellées à votre adresse.

A partir du 03 février jusqu'au 21 février 2020 (selon cachet de la poste qui fait foi)

Toute demande incomplète ou parvenue hors délais (avant comme après la date) ne sera pas prise en compte.

(La mention « licence en cours » ne sera pas acceptée)

Fait à:.....le.....

(Signature)

Document Officiel le 27/12/19

Avant d'envoyer votre demande d'inscription, N'oubliez pas de cocher les épreuves auxquelles vous souhaitez participer!

Épreuves du Trophée Poitou Charente Motocross - 2020

(Cochez les épreuves auxquelles vous souhaitez participer)

85 cm³ ⇒ SOLO A

<input type="checkbox"/> 22 Mars	MARCILLAC	25€	<input type="checkbox"/> 29 Août	JURIGNAC	25€
<input type="checkbox"/> 29 Mars	PLASSAC	25€	<input type="checkbox"/> 06 Septembre	PRANZAC	25€
<input type="checkbox"/> 03 Mai	LE TATRE	25€	<input type="checkbox"/> 13 Septembre	VOUNEUIL/VIENNE	25€
<input type="checkbox"/> 14 Juin	ROIFFE	25€	<input type="checkbox"/> 20 Septembre	VILLIERS	25€
<input type="checkbox"/> 05 Juillet	GUIMPS	25€	<input type="checkbox"/> 26 Septembre	CHAMPIGNY EN ROCHERAU	25€
<input type="checkbox"/> 11 Juillet	NUEIL LES AUBIERS	25€			

125 cm³ □ SOLO B_Série 1

<input type="checkbox"/> 03 Mai	THENEZAY	25€	<input type="checkbox"/> 18 Juillet	PARTHENAY	25€
<input type="checkbox"/> 17 Mai	PLAISANCE	25€	<input type="checkbox"/> 26 Juillet	ST SECONDIN	25€
<input type="checkbox"/> 07 Juin	LA PUYE	25€	<input type="checkbox"/> 09 Août	ROM (STR)	25€
<input type="checkbox"/> 14 Juin	ROIFFE	25€	<input type="checkbox"/> 30 Août	ECHIRE	25€
<input type="checkbox"/> 21 Juin	MONTMORILLON	25€	<input type="checkbox"/> 20 Septembre	VILLIERS	25€
<input type="checkbox"/> 04 Juillet	ASLONNES	25€	<input type="checkbox"/> 04 Octobre	MELLE	25€

Féminin □ SOLO F

<input type="checkbox"/> 22 Mars	MARCILLAC	25€	<input type="checkbox"/> 05 Juillet	GUIMPS	25€
<input type="checkbox"/> 29 Mars	PLASSAC	25€	<input type="checkbox"/> 26 Juillet	ST SECONDIN	25€
<input type="checkbox"/> 17 Mai	PLAISANCE	25€	<input type="checkbox"/> 30 Août	ECHIRE	25€
<input type="checkbox"/> 24 Mai	OUZILLY	25€	<input type="checkbox"/> 13 Septembre	VOUNEUIL/VIENNE	25€
<input type="checkbox"/> 31 Mai	GUIMPS	25€	<input type="checkbox"/> 04 Octobre	MELLE	25€
<input type="checkbox"/> 21 Juin	MONTMORILLON	25€			

125 cm³ Junior □ SOLO B_Série 2

<input type="checkbox"/> 01 Mai	BELABRE	25€	<input type="checkbox"/> 09 Août	ROM (STR)	25€
<input type="checkbox"/> 03 Mai	THENEZAY	25€	<input type="checkbox"/> 29 Août	JURIGNAC	25€
<input type="checkbox"/> 07 Juin	LA PUYE	25€	<input type="checkbox"/> 06 Septembre	PRANZAC	25€
<input type="checkbox"/> 21 Juin	MONTMORILLON	25€	<input type="checkbox"/> 20 Septembre	VILLIERS	25€
<input type="checkbox"/> 05 Juillet	GUIMPS	25€	<input type="checkbox"/> 26 Septembre	CHAMPIGNY EN ROCHERAU	25€
<input type="checkbox"/> 02 Août	VOULON	25€			

250 cm³ 4 temps SOLO B_Série 3

<input type="checkbox"/> 17 Mai	PLAISANCE	25€	<input type="checkbox"/> 05 Juillet	GUIMPS	25€
<input type="checkbox"/> 24 Mai	OUZILLY	25€	<input type="checkbox"/> 09 Août	ROM (STR)	25€
<input type="checkbox"/> 07 Juin	LA PUYE	25€	<input type="checkbox"/> 30 Août	ECHIRE	25€
<input type="checkbox"/> 21 Juin	MONTMORILLON	25€	<input type="checkbox"/> 13 Septembre	VOUNEUIL/VIENNE	25€
<input type="checkbox"/> 28 Juin	THOUARS	25€			

250/500 cm³ SOLO C/D_Série 1

<input type="checkbox"/> 22 Mars	MARCILLAC	25€	<input type="checkbox"/> 18 Juillet	PARTHENAY	25€
<input type="checkbox"/> 24 Mai	OUZILLY	25€	<input type="checkbox"/> 09 Août	ROM (STR)	25€
<input type="checkbox"/> 14 Juin	ROIFFE	25€	<input type="checkbox"/> 22 Août	CELLES/BELLE	25€
<input type="checkbox"/> 28 Juin	THOUARS	25€	<input type="checkbox"/> 06 Septembre	PRANZAC	25€
<input type="checkbox"/> 04 Juillet	ASLONNES	25€	<input type="checkbox"/> 26 Septembre	CHAMPIGNY EN ROCHERAU	25€

4 Temps SOLO C/D_Série 2

<input type="checkbox"/> 22 Mars	MARCILLAC	25€	<input type="checkbox"/> 26 Juillet	ST SECONDIN	25€
<input type="checkbox"/> 31 Mai	GUIMPS	25€	<input type="checkbox"/> 09 Août	ROM (STR)	25€
<input type="checkbox"/> 07 Juin	LA PUYE	25€	<input type="checkbox"/> 29 Août	JURIGNAC	25€
<input type="checkbox"/> 28 Juin	THOUARS	25€	<input type="checkbox"/> 05 Septembre	PRAHECQ	25€
<input type="checkbox"/> 04 Juillet	ASLONNES	25€	<input type="checkbox"/> 13 Septembre	VOUNEUIL/VIENNE	25€

Prestige

<input type="checkbox"/> 22 Mars	MARCILLAC	25€	<input type="checkbox"/> 26 Juillet	ST SECONDIN	25€
<input type="checkbox"/> 29 Mars	PLASSAC	25€	<input type="checkbox"/> 02 Août	VOULON	25€
<input type="checkbox"/> 03 Mai	LE TATRE	25€	<input type="checkbox"/> 22 Août	CELLES/BELLE	25€
<input type="checkbox"/> 31 Mai	GUIMPS	25€	<input type="checkbox"/> 30 Août	ECHIRE	25€
<input type="checkbox"/> 28 Juin	THOUARS	25€	<input type="checkbox"/> 06 Septembre	PRANZAC	25€
<input type="checkbox"/> 18 Juillet	PARTHENAY	25€	<input type="checkbox"/> 20 Septembre	VILLIERS	25€

Quads

<input type="checkbox"/> 29 Mars	PLASSAC	25€	<input type="checkbox"/> 11 Juillet	NUEIL LES AUBIERS	25€
<input type="checkbox"/> 03 Mai	LE TATRE	25€	<input type="checkbox"/> 18 Juillet	PARTHENAY	25€
<input type="checkbox"/> 31 Mai	GUIMPS	25€	<input type="checkbox"/> 02 Août	VOULON	25€
<input type="checkbox"/> 27 Juin	LE TATRE	25€	<input type="checkbox"/> 04 Octobre	MELLE	25€

Les tarifs indiqués correspondent aux tarifs d'engagement par épreuve !

TROPHÉE Interdépartemental MOTOCROSS POITOU-CHARENTES RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

Pour toutes les épreuves inscrites au calendrier officiel de l'UFOLEP, le Règlement Général Administratif et Sportif des Sports Mécaniques Moto (créé le 21 février 2000, modifié le 18 décembre 2015) fait foi et est seul pris en compte en cas de litige.

Les engagements sont dus par tous les participants à des catégories compétitives à partir des 85 cm³ inclus.

Les montants des droits d'engagement sont les suivants :

MotoCross : **25 € par adulte et 10 € enfant** (+ chèque de caution de 40,00 € remboursable le jour de l'épreuve)

Le droit d'engagement d'un montant de 25 € inclus la location du transpondeur.

La liste des pilotes sélectionnés pour participer au Super Trophée de France MotoCross sera établie et publiée par la Commission Technique Interdépartementale (CTIS) en fonction des classements du Trophée POITOU-CHARENTES arrêté selon la date qui sera définie par l'UFOLEP nationale.

Si un pilote s'engage à participer au STF et que celui-ci refuse d'y aller il ne pourra pas y participer la saison qui suivra.

RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE

L'EX Comité Régional POITOU-CHARENTES organise, avec le concours des associations régulièrement affiliées un Trophée Régional MotoCross ayant pour objectif d'établir le classement annuel des pilotes licenciés dans les Comités Départementaux UFOLEP de la région POITOU-CHARENTES, ainsi que dans les clubs hors-région accueillant une (des) épreuve(s) d'un Trophée Poitou-Charentes Motocross.

La CTIS Motocross Poitou-Charentes choisit un référent pour chacun des trophées.

Chaque trophée sera géré conjointement par son référent et par la CTIS.

Le prix d'engagement aux trophées est fixé annuellement par la CTIS et validé par les départements de l'EX Région Poitou-Charentes.

Le classement sera établi selon les résultats obtenus par les pilotes aux épreuves sélectionnées par la Commission Régionale Sports Mécaniques Moto et inscrites au calendrier officiel.

Le calcul des points permettant le classement sera effectué selon le barème suivant :

1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}	6 ^{ème}	7 ^{ème}	8 ^{ème}	9 ^{ème}	10 ^{ème}	...	25 ^{ème}	26 ^{ème}	27 ^{ème} à 29 ^{ème}	30 ^{ème} à 32 ^{ème}	33 ^{ème} et suivant
35	32	30	28	26	24	23	22	21	20		5	4	3	2	1

**Un comptage de points spécifiques pour le trophée féminin sur la base de 25 points.*

- Les simples licenciés UFOLEP seront prioritaires pour les engagements au Trophée Interdépartemental Poitou Charente Moto Cross à condition que leur demande parvienne dans les délais prescrits au **CD UFOLEP 86, Commission Régionale motocross, 18 rue de la Brouette du Vinaigrier, CS 80187, 86005 Poitiers cedex, en indiquant obligatoirement le trophée désiré au verso de l'enveloppe**
- Un pilote ne pourra s'engager que dans une seule des catégories retenues pour le Trophée interdépartemental.

Trophée	85	125	125 J	Fém	250 4T	250/500	4T	Prestige	Quad	
Appellation STF	SOLO A	SOLO B Série 1	SOLO B Série 2	SOLO B Série 2	SOLO B Série 3	SOLO C/D Série 1	SOLO C/D Série 2	PRESTIGE	QUAD	
2020	Age Requis*	12-16 ans	17ans et + priorité aux 125 2 T	Fermé au 250_4T 14-18 ans	14 ans et +	18 ans et +	Fermé au 250_4T 16 ans en 250 18 ans et + (autres)	Libre	40 ans et +	Selon cylindrée

* Age le jour de la première épreuve du trophée choisi.

- Le nombre de pilotes engagés sur une épreuve devra être limité au nombre défini par l'arrêté préfectoral d'homologation. Le classement en cours du Trophée Régional sera pris en compte comme référence pour la sélection des pilotes susceptibles d'être retenus.

- Toutes les épreuves se dérouleront sur trois manches d'une durée de 15 minutes + 2 tours et la durée des essais sera de 1 fois 10 minutes au minimum. En catégories 85 cm³, les épreuves se dérouleront sur trois manches de 12 minutes + 2 tours.
- Tout pilote absent à 1 épreuve sans avoir averti le club organisateur et le responsable de Trophée et sans avoir justifié son absence sera automatiquement exclu du Trophée. Il pourra être remplacé par le 1^{er} de la liste supplémentaire.
- Le responsable de Trophée peut retirer les points marqués à l'occasion d'une épreuve si le pilote n'assiste pas à la remise des prix.
- Pour tous les autres points non évoqués, le Règlement Général Administratif et Sportif des Sports Mécaniques Moto (créé le 21 février 2000, modifié le 18 décembre 2015) fait foi.
- Les référents de la catégorie décideront de la suite à donner à tous les cas litigieux, et ceci en coordination avec la CTIS et les représentants des départements du POITOU-CHARENTES.
- En s'engageant dans un trophée, le pilote s'engage à respecter scrupuleusement le règlement motocross UFOLEP Poitou-Charentes ainsi que le règlement spécifique aux trophées, tout comme le club qui décide d'organiser une compétition. Tout manquement à ces règlements entraînera des mesures disciplinaires.

Tableau Récapitulatif des cylindrés (CNS Moto-Cross)



CORRESPONDANCES AGE - CYLINDREE

RG4	Législation - Réglementation	Créé le : 01/01/2001 Modifié le : 30/09/2018
------------	-------------------------------------	---

ECOLE DE CONDUITE SOLO QUAD

Ages	Cylindrées	Temps et durée de course
6 ans	50cc Variateur automatique	Séance 10mm repos entre séances 1h 3 séances max
7/11 ans	50cc à 150cc 4Tps à l'appréciation de l'animateur de l'école de conduite, véhicule adapté à la morphologie et aux compétences acquises de l'enfant.	Séance 10mm repos entre séances 1h 3 séances max

MOTO-CROSS (SOLO)

Ages	Cylindrées	Temps et durée de course
12/13 ans	90cc 2Tps	Manche 25 mm max repos entre manche 45mm - 1h15 roulage par jour
14/15 ans	125cc 2Tps - 250cc 4Tps	Manche 30 mm max repos entre manche 45mm - 1h30 roulage par jour
16/17 ans	250cc 2Tps - 450cc 4Tps	Manche 30 mm max repos entre manche 45mm - 1h30 roulage par jour
18 ans et +	Libre	Manche 30 mm max repos entre manche 45mm - 1h30 roulage par jour

Lors de compétitions et d'entraînements, aucune dérogation d'âge et de surclassement ne peut être accordée en sport motocycliste.

Référents des catégories du Trophée Régional Moto Cross

85 cm ³	Philippe DURET Stéphane FORGIT	06.60.57.34.03 Magalie-duret@bbox.fr sforgit@mail.fr
125cm ³ Juniors	Jonas LERSTEAU Stéphanne TERRY	06.95.32.37.56 primarwes@hotmail.fr 06.24.33.42.92 christian.terry@orange.fr
125 cm ³	Etienne JACOB	06.48.11.80.98 etienne.jacob727@gmail.com
Féminin	Thierry PELLETIER	06.08.14.43.19 cathygodier@live.fr
250cm ³ _4 Temps	Marie-May PELLETIER	06.22.22.89.05 missktm79@hotmail.fr
250/500 cm ³	Jérôme BUREAU Audrey AUBERT	06.77.86.78.69 trophee.250500@gmail.com 06.08.52.81.17
Prestige	David VION	06.66.66.89.16 viondavid@orange.fr
4 Temps	Charlotte PORCHERON Bruno GEORGET	06.52.00.86.57 charlotte.porcheron@live.fr 06.59.05.43.31
Quads	Edwige BAILEY Gwendoline MIGNON	06.24.91.17.20 edwige.bailey@live.fr
Délégué Ufolep 86, en charge du suivi de la CTIS Moto	Paul CORDEAU	05.49.38.37.49 pcordeau@laligue86.org
Elu en charge du suivi de la CTIS Moto	Jean-Marie CAROF	06.70.37.76.93 jmcarof@gmail.com